

DELIBERATION N° 2018/161

Donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 – budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 18 avril 2018,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2014/119 du 04 avril 2014, relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU la délibération n° 2016/408 du 07 décembre 2016, portant approbation du budget primitif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2017 – Budget principal,

VU la délibération n°2017/124 du 26/04/2017, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n° 2017/311 du 23 août 2017 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa – Budget Principal,

VU la délibération n° 2017/416 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n°1 du budget principal de la commune de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/22 du 15 mars 2018,

Considérant le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier de la province Sud en date du ... avril 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte au Trésorier de la province Sud de la présentation faite de son compte de gestion 2017.

ARTICLE 2 /

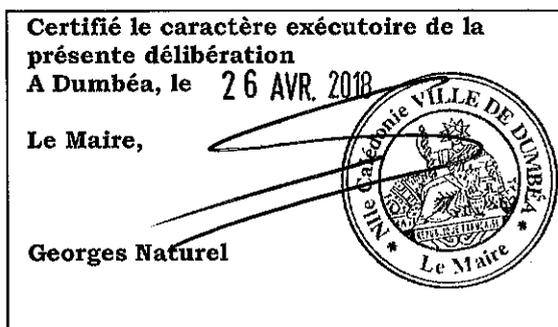
Il est constaté la parfaite concordance entre le compte de gestion 2017 et le compte administratif 2017.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G.	-	1
D.A.F.	-	1
D.D.P.	-	1
S.F.B.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1